

## **3-1 / OBJECTIFS**

## LES OBJECTIFS

Les objectifs à long terme assignés au site « Pelouses et forêts calcicoles des coteaux de la l'Yonne et de la Cure » doivent répondre à l'objet principal de la Directive européenne 92/41 : maintenir les habitats, la faune et la flore sauvages dans un bon état de conservation, ici les pelouses calcaires, les forêts de versant et de fond de combe, les falaises, grottes et rochers, les chauves-souris, le Faucon pèlerin et plusieurs autres espèces d'oiseaux.

Les objectifs sont formulés à partir des grilles d'analyse précédentes sur les conditions de maintien, l'état actuel, les facteurs positifs et négatifs observés, les scénarii non recommandés. Le tableau ci-contre présente les objectifs en regard de chaque entité ; nous les avons regroupés et synthétisés de la façon suivante.

### **OBJECTIF A/ Conservation des habitats ouverts : pelouses et fruticées.**

Les pelouses calcaires, les fourrés de genévriers et de buis, les éboulis devront rester dans un état ouvert avec une part de végétation ligneuse spontanée n'excédant pas 50%. Les plantations et les cultures seront évitées ; les usages dégradants ne seront pas permis (construction, carrière, dépôt de déchets...).

### **OBJECTIF B/ Maintien des habitats forestiers dans leur bon état actuel**

Le maintien de la pratique actuelle du TSF permet d'atteindre cet objectif, ce qui n'exclut pas des améliorations respectant l'intégrité des habitats, selon un cahier de recommandations.

### **OBJECTIF C/ Gestion de la fréquentation des habitats rocheux**

Moyennant une gestion concertée de la fréquentation, les différents usagers de la nature (escaladeurs, spéléologues, promeneurs) peuvent co-exister avec les habitats et les espèces .

### **OBJECTIFS D/ Information**

La bonne mise en œuvre des objectifs passe par une information et une implication des propriétaires, des habitants et des usagers.

Pour atteindre ces objectifs, des mesures techniques, des préconisations, des conseils sont définis précisément et chiffrés et font l'objet de fiches ci-après.

Les objectifs et les mesures s'appliquent aux habitats présents dans le site.

## **OBJECTIF A/ CONSERVATION DES HABITATS OUVERTS**

### Habitats et espèces concernés :

Tous les habitats et espèces de l'entité « PELOUSES SECHES » et l'habitat « éboulis ».

### Justification :

Ces habitats et espèces ont besoin d'un certain ensoleillement (flore héliophile, insectes...) ou d'un espace dégagé pour chasser ou se reproduire (oiseaux).

Ces conditions sont instables en l'absence d'activité humaine et l'évolution lente vers la forêt menace la pérennité d'un patrimoine naturel devenu rare. Des études ont montré qu'un taux d'emboisement de 25% était optimum pour un équilibre de tous les éléments de ce patrimoine.

### Stratégie d'intervention :

Les habitats concernés sont en situation de déprise agricole ancienne et le contexte local rend improbable la remise en vigueur d'un pâturage sur ces herbages très peu productifs. Seules des interventions mécanisées sont donc préconisées.

Par ailleurs, afin de faciliter la mise en œuvre de l'entretien régulier, il est conseillé de résoudre le handicap du morcellement de la propriété en procédant à des acquisitions par des collectivités ou des organismes d'intérêt général.

Il sera tenu compte des éventuelles parcelles classées en nature de bois par le service du cadastre, avec un principe d'indemnisation si la vocation est réellement forestière.

### Mesures préconisées :

Travaux de rattrapage d'entretien par débroussaillage des pelouses ➔ **Mesure 1**

Enlèvement des semis naturels de pins dans la plupart des pelouses et de tous les individus d'Ailante dans l'éboulis de Mailly le Château ➔ **Mesure 2**

Acquisition de pelouses privées. ➔ **Mesure 11**

Intégration dans documents d'aménagement (POS, plan de parc, schéma départemental des carrières ; documents d'aménagement forestier pour les pelouses soumises et les clairières) ➔ **Mesure 12**

Suivis du taux d'emboisement des pelouses, du taux d'occupation par les pinèdes, des populations d'Ailante, du Liseron des Monts Cantabriques et du Stipe penné. ➔ **Mesure 13.**

## **OBJECTIF B/ MAINTIEN DES HABITATS FORESTIERS**

### Habitats et espèces concernés :

Tous les habitats et espèces des entités FORETS D'UBAC, CHENAIE PUBESCENTE, VALLONS CALCAIRES.

### Justification :

Tous les habitats forestiers du site sont en bon état de conservation. La gestion actuelle est à poursuivre, ce qui sera le cas au vu des traitements actuels et des potentialités des stations.

Ce qui n'exclut pas des possibilités d'amélioration, là où les stations le permettent, par exemple pour les hêtraies de versant favorables à la production de bois d'œuvre (hêtre et fruitiers).

### Stratégie d'intervention :

La principale orientation est la poursuite du traitement actuel sans coût ajouté.

Localement, là où une vocation de bois d'œuvre ou une sylviculture plus dynamique est réaliste, des recommandations et des conseils techniques inciteront à prendre en compte l'objectif de conservation. Cette prise en compte conditionnera les aides publiques aux investissements, lesquelles pourront également indemniser les surcoûts éventuels.

En cas de vente de parcelles d'habitats forestiers, l'opportunité sera saisie de les rendre publiques (acquisition par les communes ou par des organismes d'intérêt général).

### Mesures préconisées :

Cahier de recommandations pour la gestion forestière ➔ **Mesure 3**

Mise en place de vieux arbres et d'îlots de vieillissement ➔ **Mesure 4**

Information, sensibilisation des propriétaires forestiers ➔ **Mesure 9**

Acquisition de forêts privées. ➔ **Mesure 11**

Intégration des recommandations dans les documents d'aménagement forestier ➔ **Mesure 12**

Suivi par photo aérienne tous les 6 ans de la surface boisée ➔ **Mesure 13.**

## **OBJECTIF C/ GESTION DE LA FREQUENTATION**

### Habitats et espèces concernés :

Tous les habitats et espèces des entités ROCHERS et PELOUSES SECHES.

### Justification :

Le site est très attractif pour différents usagers de la nature qui exercent involontairement une certaine pression sur des milieux naturels fragiles : piétinement de la végétation rupestre et des pelouses périphériques sur les accès, dérangement des chauves-souris et de la reproduction du Faucon pèlerin.

Les puissantes falaises du Saussois et du Parc sont utilisées intensivement par les **escaladeurs** qui recherchent d'autres sites dans la vallée de la Cure. Cette utilisation de l'espace doit faire l'objet de dispositions visant à minimiser l'impact sur le fonctionnement des milieux naturels.

Les **spéléologues** ne fréquentent qu'occasionnellement les grottes du site. Par contre, la randonnée souterraine se développe dans les réseaux les plus intéressants comme dans le Grand Souterrain.

Les **randonneurs** utilisent des sentiers balisés et ne posent pas de problème aux habitats.

Les adeptes du **vol à voile** ont choisi certains sommets comme point de départ sans aménagement mais sans piétinement grave pour l'instant.

Les **motocyclistes** utilisent certaines pentes pour s'adonner à leur passion qui, sans être intense, affecte certaines pelouses.

Enfin, il faut prévoir l'éventualité d'un développement de la **fréquentation touristique**, notamment sur les points de vue, qui peut engendrer un piétinement dommageable comme il est possible de l'observer actuellement au sommet du Saussois.

### Stratégie d'intervention :

Nous proposons un tourisme intégré et durable, à savoir une utilisation sportive ou touristique qui respecte le site lui-même, le patrimoine naturel et la quiétude des habitants.

Cela passe par des accords, comme il en existe actuellement avec la F.F.M.E. Comité Yonne pour les sites du Parc et du Saussois, et des aménagements d'accueil et de canalisation du public.

### Mesures préconisées :

Convention d'usage avec la FFME Comité Yonne et procédure de prise en compte du Faucon pèlerin ➔ **Mesure 5**

Plan de fréquentation des grottes et aménagement des ouvertures de grottes ➔ **Mesure 6**

Plan de circulation des motos ➔ **Mesure 7**

Aménager les accès en pied de falaise et les panoramas ➔ **Mesure 8**

Suivi de l'érosion et du piétinement ➔ **Mesure 14**

## **OBJECTIF D/ INFORMATION**

### Justification :

Les objectifs de conservation et les mesures techniques doivent être bien compris et acceptés le mieux possible. Les publics à cibler sont de plusieurs types : propriétaires, habitants permanents, usagers réguliers, visiteurs de passage.

### Stratégie d'intervention :

Les supports de communication seront adaptés aux différents publics visés et seront simples.

### Mesures préconisées :

- Articles dans la presse locale, mise à disposition du document d'objectifs en mairie, transformation du comité de pilotage en comité de suivi. ➔ **Mesure 9.**
- Dispositifs d'information et d'accueil du public : sentiers de découverte, dépliant.  
➔ **Mesure 10.**

## **3-2 / MESURES**

## COUT DES MESURES 1 ET 2

| UNITE               | COMMUNE               | PELOUSE           | SURFACES (ha)             |       |           |          | RECETTE | COUT    |
|---------------------|-----------------------|-------------------|---------------------------|-------|-----------|----------|---------|---------|
|                     |                       |                   | Cas 1                     | Cas 2 | Cas 3     | Abattage |         |         |
| Mont Lignon         | Fontenay-près-Vézelay | Lignon            |                           | 2,5   |           | 0,5      | 175     | 21 675  |
|                     |                       | Boitrey           |                           | 2,5   |           | 0,5      | 175     | 21 675  |
| Méchante Côte       | Givry                 | Beustiau          | travaux effectués en 1998 |       |           |          |         |         |
|                     |                       | Roche Beuchiat    |                           |       | 0,1       | 0,1      | 35      | 3 185   |
|                     |                       | Bois des Plantes  | 0,5                       |       |           |          |         | 700     |
| Vau de Bouche       | Voutenay              | Cote de l'Etang   |                           | 5,5   |           |          |         | 37 125  |
|                     |                       | Coutot            | 1                         |       |           | 0,5      | 175     | 6 200   |
|                     | Précy le Sec          | Jean-Gilles       |                           | 5     |           | 0,5      | 175     | 38 550  |
|                     |                       | Vallée du Bois    | 1                         | 1     |           | 1        | 350     | 17 750  |
| Boucle de la Cure   | St Moré               | Sur les Roches    | 5                         |       |           | 1        | 350     | 16 600  |
|                     |                       | Gaudrée           | 1                         |       |           |          |         | 1 400   |
|                     |                       | La Louise         | 2                         |       |           | 0,5      | 175     | 7 600   |
|                     | Arcy-sur-Cure         | Roche Godin       | 1                         | 0,5   |           | 0,5      | 175     | 9 575   |
|                     |                       | Vallée Tarceau    |                           |       | 2         | 0,5      | 175     | 27 660  |
|                     |                       |                   |                           |       |           |          |         |         |
| Cote de Cravant     | Cravant               | La Perrière       |                           |       |           | 0,5      | 175     | 4 800   |
|                     |                       | Palotte           |                           |       | 1         |          |         | 6 750   |
|                     |                       | Cote de Sourde    |                           |       | 1         |          |         | 6 750   |
| Cote de Mailly-Vil  | Mailly-la-Ville       | Vau Lamblin       |                           |       | 1         |          |         | 6 750   |
|                     |                       | La Craie          |                           | 2     |           | 0,2      | 70      | 15 420  |
|                     |                       | Fleurs Boudin     |                           |       |           | 1        | 350     | 9 600   |
| Cote Mailly-Château | Mailly-le-Château     | La Trière         |                           |       | 1 x 6 ans |          |         | 34 000  |
| Bois Cormier        | Merry-sur-Yonne       | Cormier           |                           |       | 0,2       |          |         | 1 570   |
| Roche aux Poulets   | Merry-sur-Yonne       | Roche aux Poulets | travaux effectués en 1998 |       |           |          |         |         |
|                     |                       | Cote Rotie        |                           |       |           | 2        | 700     | 48 000  |
|                     |                       | Saussois-Renard   | travaux effectués en 1998 |       |           |          |         |         |
|                     |                       | Bois de la Tour   | 2                         |       |           |          |         | 2 800   |
| TOTAUX              |                       |                   | 14                        | 19    | 6         | 9        | 3 255   | 346 135 |
|                     |                       |                   |                           |       |           |          |         | 342 880 |

## DEBROUSSAILLEMENT DES PELOUSES

### Description de la mesure :

Travaux de rattrapage d'entretien par débroussaillage mécanique des pelouses dont le taux de recouvrement par les buissons est compris entre 50% et 75%. Le taux sera ramené dans une fourchette de 25 à 50% environ. Lorsque la fruticée est un habitat (junipéraie ou buxaie), veiller à ménager un équilibre spatial entre elle et la pelouse sous la forme d'une mosaïque dans laquelle la fruticée occupe au minimum 25%.

### Localisation :

Pelouses embroussaillées du site.

Voir TABLEAU ci-contre et CARTES en annexe.

## MODALITES

### Techniques préconisées :

Cas 1 : Broyeur monté sur tracteur en terrain plat et arbustes de petite section.

Cas 2 : Tronçonneuse et évacuation par tracteur pour junipéraie.

Cas 3 : Tronçonneuse et évacuation manuelle en pente forte.

*Eviter la période de reproduction des oiseaux : intervention entre les mois d'août et janvier.*

*Eviter de brûler les rémanents dans la pelouse : emplacements de feux sur les grosses souches ou si possible en dehors du site.*

### Conditions :

Maîtrise foncière ou d'usage des parcelles privées : acquisitions, conventions (→ Mesure 11).

Harmonisation avec le Code forestier pour les parcelles éventuellement classées en nature de bois.

Autorisation de travaux en sites inscrit et classé : Saussois, Côte Rocheuse de St Moré, Vézélien (Fontenay, Givry).

**Périodicité** : 1 fois pendant la période 2001-2006 (investissement), avec interventions étalées sur 2001-2002.

## BUDGET

### Coûts estimés :

Cas 1 : 1400 F de l'ha.

Cas 2 : 6750 F de l'ha.

Cas 3 : 7830 F de l'ha

Coût estimé pour la période 2001-2006 incluant la mesure 2 (travaux faits en même temps) : 342 000 F HT environ pour 50 ha.

*Il est recommandé de demander des devis aux prestataires pour chaque chantier tant ceux-ci sont variables.*

### Financements possibles :

MATE (FGMN) - Europe (objectif 2 et LIFE « Forêts et habitats associés ») - Conseil Régional.

**Maîtres d'ouvrage** : communes, propriétaires, Conservatoire Sites Naturels Bourguignons

**Opérateurs pressentis** : ONF, entreprises de travaux forestiers, Conservatoire Sites Naturels Bourguignons.

### Suivi :

Dans 6 ans on établira un bilan du taux d'emboisement des pelouses et des repousses afin d'ajuster la périodicité pour le document d'objectifs suivant. → Mesure 13.

## ENLEVEMENT SEMIS NATURELS DE PIN ET D'AILANTE

### Description de la mesure :

Enlèvement des pins ressemés naturellement dans les pelouses dont le taux d'emboisement est inférieur à 75%.

Arrachage annuel des Ailantes dans la pente de La Trière à Mailly-le-Château.

### Localisation :

Voir TABLEAU  
Page précédente

et CARTES  
en annexe.

## MODALITES

### Techniques préconisées :

Tronçonneuse ou débroussailluse selon le diamètre des pins.

Arrachage annuel des repousses d'Ailante.

*Eviter la période de reproduction des oiseaux : intervention entre les mois d'août et janvier.*

*Eviter de brûler les rémanents dans la pelouse : emplacements de feux sur les grosses souches ou si possible en dehors du site.*

### Conditions :

Maîtrise foncière ou d'usage des parcelles privées : acquisitions, conventions (→ Mesure 11).

Faire attention aux pelouses classées « taillis » et acquises avec le régime Sérot-Monichon).

Autorisation de travaux en sites inscrit et classé : Saussois, Côte Rocheuse de St Moré, Vézélien (Fontenay, Givry).

### Périodicité :

Pour les pins : 1 fois pendant la période 2001-2006 (investissement).

Pour l'Ailante, interventions annuelles (fonctionnement) jusqu'à l'éradication complète.

## BUDGET

### Coûts estimés :

Abattage avec un taux 30-60% : 9600 F/ha

Abattage en pente forte : 24000 F/ha.

Coût total des interventions : voir cumul avec la Mesure 1.

*Les coûts estimés d'après les références actuelles seront affinés avec les prestataires.*

### Financements possibles :

MATE (FGMN) - Europe (objectif 2 et LIFE « Forêts et habitats associés ») - Conseil Régional

Maîtres d'ouvrage : communes, propriétaires, Conservatoire Sites Naturels Bourguignons

Prestataires pressentis : ONF, entreprises de travaux forestiers, Conservatoire Sites Naturels Bourguignons.

### Suivi :

Dans 6 ans on observera si les pins et les ailantes ont été retirés en nombre significatif des pelouses ouvertes et si les semis nouveaux de pins et les reprises d'ailante justifient de pérenniser cette mesure. → Mesure 13.

## CAHIER DE RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION FORESTIERE

**Description de la mesure :**

Expliquer et inciter les propriétaires forestiers à tenir compte des caractéristiques des habitats naturels dans leur pratique et leurs projets d'aménagement, ce qui est possible techniquement et financièrement vu les contraintes déjà imposées par la nature (pente forte, sol superficiel). L'ONF, pour les forêts publiques, a déjà intégré ces recommandations et commencé à les mettre en œuvre.

**Localisation :**

Habitats forestiers à Givry, au Vau de Bouche, à St Moré et Arcy-sur-Cure, Bois du Parc, Bois du Cormier, Bois de la Tour.

## MODALITES

**Recommandations :**

- Ajuster l'emprise des dessertes afin de respecter les peuplements de fond de vallon.
- Adapter le débardage aux pentes fortes : câblage, débardage à cheval...
- Faire attention aux pelouses jouxtant les parcelles à exploiter (ne pas y laisser de rémanent ; ne pas les emprunter pour débarder ni stocker). Éviter de planter dans les pelouses intra-forestières.
- Améliorations possibles dans les stations favorables (hêtraie, chênaie pédonculée) : essences objectives adaptées aux stations (hêtre, alisier, chêne pédonculé) ; favoriser le mélange d'essences ; favoriser la régénération naturelle ; donner la préférence aux peuplements irréguliers ; éviter les coupes rases d'exploitation sur de grandes surfaces.
- Respecter les meurgers intra-forestiers.

**Mode opératoire :**

Large information des propriétaires forestiers par circulaire, diffusion de fiches-conseil, de journées de sensibilisation (→ Mesure 9).

Expertise des projets d'aménagement forestier : évaluation des impacts sur les habitats naturels et les espèces, préconisations, calcul de l'éventuel surcoût.

Engagement des aides normales à l'investissement et des éventuelles indemnités de surcoût en fonction des conclusions de ces expertises.

## BUDGET

**Coûts estimés :**

Les prises en compte du patrimoine naturel n'induisent pas plus de surcoût a priori que les contraintes naturelles (débardage en pente forte, amélioration limitée par le sol...).

Surcoûts éventuels à estimer.

**Financements possibles :**

CNASEA ou MATE pour les surcoûts éventuels.

**Partenaires :**

CRPF, ONF, Syndicat des propriétaires forestiers de l'Yonne.

**Suivi :**

Dans 6 ans on observera si ces recommandations sont suivies et si elles posent des problèmes techniques et financiers de mise en œuvre en liaison avec les services forestiers.

**MISE EN PLACE D'ILOTS DE VIEILLISSEMENT****Description de la mesure :**

Sous réserve d'une décharge de responsabilité du propriétaire, des arbres isolés ou groupés en petits îlots seront conservés au-delà de leur limite d'exploitabilité (s'ils ne présentent pas de danger sanitaire) afin d'offrir des niches écologiques à la faune.  
Essences : hêtre, chêne, frêne, tilleul.

**Localisation :**

En priorité dans les secteurs difficiles à débarder (pente forte, éboulis grossier) et dans les séries d'intérêt écologique de l'ONF.

**MODALITES****Procédure préconisée :**

Repérage d'arbres âgés isolés ou en bouquet.  
Marquage spécifique des arbres.  
Report dans les documents d'aménagement forestier.  
Estimation de la valeur d'avenir s'il y a lieu.

**Précautions :**

Eviter les secteurs forestiers actuellement fréquentés : chemins de randonnée, accès à des sites d'escalade ou à des grottes...  
En cas d'attaque parasitaire, extraire rapidement l'arbre infecté.  
Veiller à ce que le propriétaire soit déchargé de responsabilité en cas de chute d'arbre ou de branche.

**BUDGET****Coûts estimés :**

Remboursement au propriétaire de la valeur d'avenir sauf pour les arbres choisis dans les secteurs difficiles à débarder et dans les séries d'intérêt écologique de l'ONF.

**Financements possibles :**

MATE (FGMN) si besoin.  
LIFE « Forêts et habitats associés ».

**Opérateurs :**

ONF, CPRF, propriétaires forestiers.

**Suivi :**

Dans 6 ans on observera si un nombre significatif d'arbres âgés et d'îlots ont été réservés et marqués. On mettra en œuvre les procédures d'indemnisations pour les propriétaires volontaires selon les estimations faites.

## CONVENTION D'USAGE DES FALAISES

### Description de la mesure :

Conventions entre la FFME Comité Yonne et les propriétaires des falaises stipulant les parties de falaise non équipées, des prescriptions particulières liées à la purge des blocs, aux déchets, aux équipements d'accès.

### Localisation :

Parc, Renard, Roches du Tunnel (ouest), Table à Dieu.

Le développement de l'escalade sur la falaise d'Arcy (bois des Grottes) et les Roches du Tunnel (est) n'est pas du tout souhaitable.

## MODALITES

### Conventions déjà signées :

- Falaise du Parc, signée avec le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons : escalade non autorisée sur le tiers nord, purge de bloc après autorisation du propriétaire, ramassage régulier des déchets, accès aux pelouses sommitales non autorisé (moulinette).
- Rocher du Renard (Saussois), signée avec le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons : escalade non autorisée si reproduction du Faucon pèlerin, purge de bloc après autorisation du propriétaire, ramassage régulier des déchets.

### Convention à prévoir :

- Table à Dieu, avec la commune de Voutenay et l'ONF : accès aux pelouses sommitales non autorisé (moulinette), purge de bloc après autorisation de l'ONF, ramassage régulier des déchets.
- Roches du Tunnel (ouest), avec la commune de St Moré, le Conservatoire et la LPO Yonne : délimiter les sections de falaise à ne pas équiper, prévoir des accès aux falaises respectant les pelouses et éboulis, ramassage régulier des déchets.

## BUDGET

### Procédure pour le faucon pèlerin :

- 1/ Suivi du comportement des faucons pèlerin en début d'année et repérage des sites de nidification par la LPO Yonne.
- 2/ Réunions de concertation entre la LPO Yonne, la FFME et le Maire concerné.
- 3/ Arrêté municipal d'interdiction des voies concernées (largeur à convenir) pendant la durée de la reproduction (février à juin).
- 4/ Information dans la presse et sur les voies concernées (pose de petits panneaux).
- 5/ Surveillance et suivi par l'ONC et la LPO.

### Coûts estimés :

Procédure Faucon : Fonctionnement annuel LPO (repérage, suivi, réunion, pose des panneaux d'information) : 15 000 F par an. Fourniture 1 panneau d'information « Faucon pèlerin » : 15 000 F HT.  
 Equipement St Moré : 2 jours expertise soit 6 000 F HT.

### Financements possibles :

MATE (FGMN)

### Partenaires :

Communes, propriétaires, ONF, FFME Yonne, LPO Yonne, Conservatoire.

### Suivi :

Dans 6 ans on observera si les falaises et les voies réservées à la nature ne sont pas équipées, si des purges ont été faites sans accord préalable.

Suivi annuel des faucons et du respect des voies marquées (LPO et ONC).

**PLAN DE FREQUENTATION DES GROTTES****Description de la mesure :**

Organiser de manière concertée la fréquentation des grottes habitées par les chauves-souris, dans l'espace (choix des grottes) et dans le temps (éviter les périodes sensibles).

**Localisation :**

St Moré (grotte de l'Entonnoir), Voutenay et Girolles au Vau de Bouche (grottes du Grand Souterrain, du Larion), Arcy (grotte des Fées), Merry-sur-Yonne (grotte de l'Ermite).

**MODALITES****Préconisations :**

1/ Formaliser avec les propriétaires l'interdiction de pénétrer, sauf autorisation exceptionnelle, dans la grotte de l'Entonnoir à St Moré, la grotte des Fées à Arcy et la grotte de l'Ermite à Merry-sur-Yonne.

Limiter la fréquentation dans la grotte du Grand Souterrain à Girolles (limite maximale de visites hivernales).

2/ Adapter aux chauves-souris les systèmes de fermeture de ces quatre grottes : enlèvement des barbelés à la Grotte des Fées, pose

de barres horizontales (amovibles pour l'Entonnoir et à Girolles, avec clés en mairie).

3/ Suivi régulier des populations par le Groupe Chiroptères de Bourgogne.

4/ Réunion annuelle avec le Comité de Spéléologie de l'Yonne et le Groupe Chiroptères de Bourgogne pour s'informer mutuellement sur l'évolution des populations de chauves-souris et sur les modes de fréquentation, et pour adapter cette dernière en cas de besoin.

**BUDGET****Coûts estimés :**

Fourniture et pose de fermetures adaptées à la grotte des Fées, la grotte de l'Entonnoir, la Grotte du Grand Souterrain et la grotte à l'Ermite : investissement de 75 000 F environ pour les trois grottes.

Suivi des chauves-souris et réunion de concertation par le Groupe Chiroptères de Bourgogne : 2 jours par an soit 5 000 F par an en fonctionnement.

**Financements possibles :**

MATE (FGMN) - Europe (objectif 2 et LIFE « Forêts et habitats associés ») - Conseil Régional

**Partenaires :**

Propriétaires concernés, Comité de Spéléologie de l'Yonne, société de guidage souterrain, Groupe Chiroptères de Bourgogne.

**Suivi :**

Dans 6 ans on dressera un bilan de l'évolution des populations de chauves-souris et des problèmes rencontrés par les usagers.

## PLAN DE CIRCULATION DES MOTOS

### Description de la mesure :

Afin d'éviter la divagation, préjudiciable aux secteurs sensibles (pelouses, éboulis) et aux propriétés privées, il est préférable de convenir d'un circuit approprié et consensuel pour les motos, en accord avec la réglementation de la circulation motorisée en dehors des voies ouvertes (loi dite 4x4).

### Localisation :

Côte de Cravant, Fontenay-près-Vézelay, Voutenay.

Le développement de ce loisir n'est pas souhaitable dans le site.

## MODALITES

### Préconisations :

Sensibilisation des responsables du Club d'enduro de Chitry.

Fermeture des accès et pose de panneaux aux secteurs sensibles : La Perrière et La Palotte (Cravant), Monts Lignon et Bottrey (Fontenay), La Chaume (Voutenay).

## BUDGET

### Coûts :

Fourniture et pose de clôtures et de panneaux, si besoin.

### Financements possibles :

MATE (FGMN).

### Partenaires :

Communes de Cravant et d'Irancy, de Voutenay et de Fontenay-près-Vézelay.  
Club d'enduro de Chitry.

### Suivi :

Dans 6 ans on observera si les habitats naturels du site sont encore marqués par le passage des motos.

## AMENAGEMENT DES ACCES

### Description de la mesure :

L'accès de certaines falaises pour la pratique de l'escalade se fait à travers des pelouses et des éboulis qui sont sujets au ravinement. De même l'accès des visiteurs attirés par les points de vue se fait au détriment des pelouses au sommet des falaises. Des équipements peuvent à la fois protéger les milieux herbacés et offrir un accueil apprécié des usagers.

### Localisation :

Saussois et Bois du Parc principalement, et si développement de la fréquentation : Roches du Tunnel à St Moré (pied de falaise à l'ouest du tunnel ; sommet à l'est), Table à Dieu à Voutenay.

## MODALITES

### Préconisations :

Accès en pied de falaise : pose de marches après étude du meilleur tracé avec les usagers (Saussois, Bois du Parc, éventuellement Table à Dieu et St Moré).

Panorama : créer des emplacements de parking éloignés du sommet, tracer un chemin pour canaliser les piétons, (Saussois, éventuellement Sur les Roches à St Moré).

### Précautions :

Veiller à une bonne intégration paysagère notamment dans les sites classés et inscrits du Saussois et de St Moré (avis de l'Architecte des Bâtiments de France obligatoire).

## BUDGET

### Coûts estimés :

Fourniture et pose de marches en pied de falaise : environ 50 000 F pour le Saussois, 10000 F pour Bois du Parc, 10 000 F à St Moré.

Panorama Saussois :  
Voir équipements d'accueil (mesure 10).

### Financements possibles :

MATE (FGMN) - Ministère de la Jeunesse et des Sports - Conseil Général - Conseil Régional - Europe (Objectif 2).

Maîtres d'ouvrage : communes.

### Partenaires :

Comité départemental d'escalade, Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons.

### Suivi :

Dans 6 ans on observera si les accès ont été aménagés et si la pelouse sommitale du Saussois se cicatrise → Mesure 14.

## INFORMATION ET SENSIBILISATION

### Description de la mesure :

Les habitants, les propriétaires, les usagers seront informés des objectifs de conservation et des recommandations.

### MODALITES

#### Préconisations :

- Articles réguliers dans la presse locale à l'occasion d'événements (travaux de restauration, signature d'une convention, reproduction du faucon pèlerin...) ; les objectifs Natura 2000 seront rappelés à chaque fois (un dossier de presse de base sera constitué).
- Information des propriétaires forestiers au moyen de fiches-conseil et de 3 journées de sensibilisation sur le terrain.
- Réunions régulières d'un comité de suivi du site Natura 2000.
- Accès à des exemplaires du document d'objectifs en mairie.

### BUDGET

#### Coûts estimés :

- Constitution d'un dossier de presse de base : 1 journée à 3000 F avec livraison d'un document bon à reproduire par photocopieuse.
- Information et sensibilisation des propriétaires forestiers :  
Recensement des propriétaires : 10 000 F,  
Rédaction, édition (2000 ex.) et diffusion d'une fiche-conseil par habitat : 62 000 F,  
Trois journées d'information sur le terrain pour les propriétaires forestiers : 19 000 F.

#### Financements possibles :

MATE (FGMN)

#### Partenaires :

Communes, auteur du document d'objectifs, médias locaux, ONF, CRPF, Syndicat des propriétaires forestiers de l'Yonne.

#### Suivi :

Dans 6 ans on estimera le niveau d'information (indicateurs : consultation du document d'objectifs en mairie, coupures de presse, diffusion fiche-conseil, journées d'information, compte-rendu de réunion).

## DISPOSITIFS D'ACCUEIL SUR SITE

### Description de la mesure :

Les équipements d'information et d'accueil sur les sites naturels permettent de remplir deux fonctions : informer les habitants, les usagers, les visiteurs des dispositions de Natura 2000 ; contribuer à l'accueil des visiteurs en misant sur un tourisme modéré mais de qualité.

### Localisation :

Bois du Parc,  
St Moré,  
Saussois.

## MODALITES

### Dispositifs à conforter ou à prévoir :

- Sentier actuel de Bois du Parc (thèmes botaniques) : conforter et entretenir.
- Sentiers actuels de St Moré : introduire thèmes naturels et entretenir.
- Saussois : intégrer un dispositif d'information sur les parkings prévus et au panorama, avec pour thèmes la géologie (récif corallien), le paysage, la vie dans les falaises (faucon pèlerin, flore), l'escalade.
- Dépliant de présentation du patrimoine naturel des vallées de l'Yonne et de la Cure et de promotion des équipements d'accueil : refonte du dépliant du Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons.

### Précautions :

Veiller à une bonne intégration paysagère notamment dans les sites classés et inscrits du Saussois et de St Moré (avis de l'Architecte des Bâtiments de France obligatoire).

## BUDGET

### Coûts estimés :

Equipements à Bois du Parc (financement Réserve Naturelle), à St Moré et au Saussois : budget à prévoir en dehors de Natura 2000 (la conformité de ces projets avec le document d'objectifs fera l'objet d'une validation).

Dépliant : refonte et tirage à 50 000 ex. : 50 000 F HT.

### Financements possibles :

Conseil Régional - Conseil Général Europe (Objectif 2).

Maître d'ouvrage : communes, Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons.

Partenaires : Comité Développement Avalonnais, association CORA, Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, LPO 89, FFME 89.

### Suivi :

Dans 6 ans on observera si les équipements et le dépliant remplissent bien leur fonction et s'il y a lieu de les adapter.

## MAITRISE FONCIERE

### Description de la mesure :

Cette mesure d'accompagnement vise d'une part à faciliter la gestion régulière difficilement applicable sur des parcellaires très morcelés, et d'autre part à substituer une collectivité ou un organisme poursuivant des buts d'intérêt général aux petits propriétaires ne souhaitant pas assumer de charges d'entretien ni de servitude. Elle est envisagée dans le seul cas où le bien se libère.

### Localisation :

Voir TABLEAU ci-dessous.

## MODALITES

### Mode de maîtrise foncière :

Acquisition négociée par la SAFER au profit des communes ou d'organismes d'intérêt général.  
Si des propriétaires ne souhaitent pas vendre, signature de conventions d'usage ou d'autorisations de travaux avec les maîtres d'ouvrage.

### Conditions :

Les financements publics sont assortis d'un engagement de l'acquéreur à maintenir la vocation de conservation de la nature.

## BUDGET

**Coûts estimés:** (référence : LIFE « forêts et habitats associés », ONF-CSNB 1999)  
Acquisitions (frais SAFER et de mutation compris) :

| COMMUNE            | SITE                          | SURF. (ha) | COUT      |
|--------------------|-------------------------------|------------|-----------|
| CRAVANT            | Cote de Sourde, Palotte       | 10         | 75 000    |
| ARCY               | Vallee Tarceau                | 8          | 50 000    |
| VOUTENAY, PRECY    | Cote Etang, Coutot, St Gilles | 10         | 82 000    |
| MAILLY LA VILLE    | Vau Lamblin, La Craie, Boudin | 8          | 50 000    |
| FONTAINES près V.  | Mont Lignon, Mont Boitrey     | 5          | 35 000    |
| MAILLY LE CHÂTEAU  | Bois du Parc                  | 22         | 250 000   |
| ANNAY, LUCY, PRECY | Bois des Zizigots             | 90         | 1 300 000 |
| TOTAL              |                               |            | 1 842 000 |

### Financements possibles :

MATE (FGMN)  
LIFE « Forêts et habitats associés » : Europe, MATE, Conseil Régional, Conseil Général de l'Yonne.

### Maître d'ouvrage :

Communes, ONF, Conservatoire Sites Naturels Bourguignons, Fédération dép. des Chasseurs.

### Suivi :

Dans 6 ans, le bilan des maîtrises foncières sera dressé ; on observera si les parcelles acquises bénéficient bien d'un traitement particulier.

## INTEGRATION DANS LES DOCUMENTS D'AMENAGEMENT

### Description de la mesure :

Les objectifs et les préconisations du document d'objectifs auront plus de chance d'être suivis s'ils sont bien intégrés dans les différents documents d'aménagement ou de planification en matière d'urbanisme, de gestion forestière ou de carrières... Les administrations porteront systématiquement à connaissance les périmètres et les prescriptions attachées.

---

### MODALITES

---

#### Procédures préconisées :

Chaque collectivité ou établissement public traduit les prescriptions (en s'aidant des fiches mesures) et le zonage (en s'aidant des cartes) dans leurs documents d'aménagement respectif sous la forme adéquate, lors de la révision ou si possible en l'anticipant.

- Communes : classer en ND les parcelles concernées par le site, lors de l'établissement ou la modification du POS.
- DRIRE : exclure le site dans le schéma départemental des carrières.
- Parc Naturel Morvan : préciser le Plan de Parc au sujet du Mont Lignon.
- ONF : intégrer les prescriptions dans les documents d'aménagement, y compris celles relatives aux pelouses soumises au régime forestier.
- CRPF : intégrer les prescriptions dans les plans simples de gestion à échéance ou par avenant.

#### Conditions, précautions :

Tenir compte des dates de révision des documents parfois lointaines.  
Estimer les coûts des révisions anticipées dans les cas majeurs.

#### Accompagnement :

Fourniture, sur demande des collectivités ou établissements publics, d'extrait du document d'objectifs afin de faciliter leur tâche.

---

### BUDGET

---

#### Coûts estimés :

Néant sauf si révision anticipée (à estimer).

---

#### Suivi :

Dans 6 ans on observera :

- Si les parcelles comprises dans le site d'intérêt communautaire sont classées ND dans tous les POS, si le schéma des carrières tient compte du site, si les prescriptions sont intégrées dans le Plan de Parc, les documents d'aménagement de l'ONF, les plans simples de gestion.
- S'il est nécessaire de procéder à des révisions anticipées.

## SUIVI DEBROUSSAILLEMENT

### Objet du suivi :

Mesurer l'état de conservation des pelouses après les travaux de restauration (mesures 1 et 2) afin d'évaluer la périodicité des interventions.

### Localisation :

Pelouses embroussaillées du site.

## MODALITES

### Techniques et protocoles préconisés :

1/ Exploitation des photos aériennes de l'IGN (prévues pour 2005 ou 2006).

Cartographie des secteurs de pelouse où le taux d'embuissonnement dépasse 50% et où les semis naturels de pin sont notables. Comparaison avec l'état antérieur aux travaux (cartes et photos IGN 1999).

Cette méthode permettra de déceler également d'éventuelles plantations dans les pelouses ou dans les clairières de la chênaie pubescente, les coupes rases de grande surface, les ouvertures de pistes auto ou moto, les dépôts divers...

2/ En complément du suivi par photos aériennes, une analyse plus fine de terrain est recommandée pour mesurer la vitesse de repousse, notamment de l'épine noire dans les pelouses mésophiles. Technique : relevés phytosociologiques sur un échantillon représentatif de secteurs débroussaillés.

La repousse de l'Ailante, plante envahissante à Mailly-le-Château, sera également suivie.

### Périodicité :

Une prestation en 2006.

Comptages annuels de l'Ailante.

## BUDGET

### Coûts estimés :

1/ Achat photos noir et blanc IGN : 2 000 F HT. Prestation de cartographie et d'analyse : 2 jours technicien + 1 jour ingénieur = 8 000 F HT. Total : 10 000 F HT en investissement.

2/ Prestation de relevés de terrain et d'analyse : 5 jours technicien + 1 jour ingénieur = 15 500 F HT en investissement.

Forfait annuel comptage Ailante (réalisé à l'occasion d'autres déplacements) : 1000 F HT par an en fonctionnement.

### Financements possibles :

MATE (FGMN)

Maître d'ouvrage : Etat.

### Opérateurs pressentis :

Bureaux d'études, Conservatoire.

## SUIVI DU PIETINEMENT

### Description de la mesure :

Certaines plantes rares sont sensibles au piétinement. Les populations suivantes seront suivies : Liseron des Monts Cantabriques au Bois du Parc et à (Voutenay), Stipe penné (barbe de St Moré) à Bois du Parc et Camp de Cora à St Moré.

Au panorama du Saussois, la végétation piétinée sera analysée de façon à déceler une évolution après les aménagements.

### Localisation :

Saussois, Bois du Parc, Table à Dieu, Roches du Tunnel.

---

### MODALITES

---

#### Techniques préconisées :

Pour les stations de Liseron et de Stipe :  
comptage des pieds.

Pour les pelouses des panorama : relevés phytosociologiques.

#### Périodicité :

Deux campagnes :  
- Etat de référence en 2001  
- Contrôle en 2006.

---

### BUDGET

---

#### Coûts estimés :

Prestation de relevé de terrain et d'analyse : 1 jour technicien + 1 jour ingénieur  
= 5000 F HT soit au total : 10 000 F HT  
en investissement pour les deux campagnes.

#### Financements possibles :

MATE (FGMN)

#### Maître d'ouvrage :

Etat

#### Opérateurs pressentis :

Bureaux d'études, Conservatoire.

## SUIVI GENERAL

### Description de la mesure :

Récapitulatif de tous les suivis des mesures en vue de dresser une évaluation globale de l'application du document d'objectifs après 6 ans et d'orienter la rédaction du second document.

---

### MODALITES

---

#### Techniques préconisées :

Réunions de bilan avec élus locaux, ONF, CRPF, usagers sportifs, représentants des propriétaires et des exploitants agricoles.  
 Bilan des réalisations et des acquisitions.  
 Examen des documents d'aménagement et de planification.  
 Visite de terrain.  
 Synthèse des suivis scientifiques.

Périodicité : en 2006.

---

### BUDGET

---

#### Coûts estimés :

7 jours ingénieur + frais : 25 000 F HT en investissement.

#### Financements possibles :

MATE (FGMN)

Maître d'ouvrage : Etat

#### Opérateur pressenti :

Bureau d'études.

## ENTRETIEN RIPISYLVE VAU DE BOUCHE

### Description de la mesure :

Les berges du ru de Bouche présentent une ripisylve inégale. Dans sa partie forestière, les embâcles sont fréquents à cause le bois flotté. Dans sa partie agricole, l'entretien date de plus de 20 ans et sont devenues nécessaires des plantations sur les berges privées d'arbres, des coupes suivies de remplacement.

### Localisation :

Vau de Bouche.

---

### MODALITES

---

#### Techniques préconisées :

Etude préalable afin de dresser un plan de restauration et d'entretien du ru de Bouche.

Travaux d'enlèvement d'embâcles, de coupes et de plantation.

#### Périodicité :

Etude en 2001.

Travaux à partir de 2002.

---

### BUDGET

---

#### Coûts estimés :

Etude préalable : 35 000 F

Travaux : coût linéaire moyen = 25 F le mètre  
Pour embâcles, élagages, coupe, plantation, protections.  
soit pour 7 km : 175 000 F HT

#### Financements possibles :

Conseil Général, Agence de l'Eau,  
Conseil Régional, FEOGA

**Partenaires** : Syndicat Vau de Bouche,  
Fédération de Pêche

**Opérateur pressenti** :  
Bureaux d'études, IER

## **4 / TABLEAU RECAPITULATIF DES COÛTS**

# TABLEAU RECAPITULATIF DES MESURES ET DES COUTS HT

|                                                        | Investissement   | Fonct. annuel |
|--------------------------------------------------------|------------------|---------------|
| <b>CONSERVATION PELOUSES</b>                           |                  |               |
| 1 Débroussaillage des pelouses                         | 342 000          |               |
| 2 Enlèvement semis de pins et d'ailante                |                  |               |
| Compensation pour perte de revenu forestier éventuel   | <i>à estimer</i> |               |
| <b>CONSERVATION HABITATS FORESTIERS</b>                |                  |               |
| 3 Recommandations gestion forestière (2 expertises)    | 6 000            |               |
| 4 Mise en place d'îlots de vieillissement              |                  |               |
| Indemnisation des éventuels surcoût ou perte de revenu | <i>à estimer</i> |               |
| <b>GESTION DE LA FREQUENTATION</b>                     |                  |               |
| 5 Convention d'usages des falaises (expertise St Moré) | 6 000            |               |
| Procédure Faucon pèlerin (panneau et suivi)            | 15 000           | 15 000        |
| 6 Plan de fréquentation des grottes (grilles et suivi) | 75 000           | 5 000         |
| 7 Plan de circulation des motos                        |                  |               |
| 8 Aménagement accès (Bois du Parc, St Moré, Saussois)  | 70 000           |               |
| <b>INFORMATION</b>                                     |                  |               |
| 9 Dossier presse de base                               | 3 000            |               |
| Recensement des propriétaires forestiers               | 10 000           |               |
| Fiche de recommandations forestières                   | 62 000           |               |
| 3 journées d'information propriétaires forestiers      | 19 000           |               |
| 10 Dispositifs d'accueil sur site (dépliant)           | 50 000           |               |
| <b>MESURES TRANSVERSALES</b>                           |                  |               |
| 11 Maîtrise foncière                                   | 1 872 000        |               |
| 12 Intégration dans documents d'aménagement            |                  |               |
| <b>EVALUATION</b>                                      |                  |               |
| 13 Suivi du débroussaillage                            | 26 500           | 1 000         |
| 14 Suivi du piétinement                                | 10 000           |               |
| 15 Evaluations diverses du document d'objectifs (2006) | 25 000           |               |
| 16 Plan d'entretien de la ripisylve Vau de Bouche      |                  |               |
| Etude préalable                                        | 35 000           |               |
| Travaux (sur la base d'un prix moyen linéaire)         | 175 000          |               |
| <b>TOTAL FF HT</b>                                     | <b>2 801 500</b> | <b>21 000</b> |